



Traité Mena'hot

Michna 9 - Chapitre 11

שְׁתֵּי הַלֶּחֶם וְנֹאכְלוֹת,
אֵין פְּחוֹת מִשְׁנִים,
וְלֹא יִתֵּר עַל שְׁלֹשָׁה.
כִּיצַד?

וְנֹאכְלוֹת מִעֶרֶב יוֹם טוֹב וְנֹאכְלוֹת בְּיוֹם טוֹב,
לְשָׁנִים;

חָל יוֹם טוֹב לִהְיוֹת אַחֲרֵי הַשַּׁבָּת,
וְנֹאכְלוֹת לְשְׁלֹשָׁה.

לֶחֶם הַפָּנִים וְנֹאכֵל,
אֵין פְּחוֹת מִתְּשָׁעָה,
וְלֹא יִתֵּר עַל אֶחָד עָשָׂר.
כִּיצַד?

וְנֹאכָה בְּעֶרֶב שַׁבָּת וְנֹאכֵל בְּשַׁבָּת,
לְתִשְׁעָה;

חָל יוֹם טוֹב לִהְיוֹת עֶרֶב שַׁבָּת,
וְנֹאכֵל לְעֶשְׂרָה;

שְׁנֵי יָמִים טוֹבִים שֶׁל רֹאשׁ הַשָּׁנָה,
וְנֹאכֵל לְאֶחָד עָשָׂר.

וְאִינוּ דוֹחָה,

לֹא אֶת הַשַּׁבָּת,

וְלֹא אֶת יוֹם טוֹב.

בְּבֶן שְׁמֹעוֹן בֶּן גַּמְלִיאֵל אוֹמֵר מִשּׁוּם רַבִּי שְׁמֹעוֹן בֶּן הֶסְדָּן:
דוֹחָה אֶת יוֹם טוֹב,

וְאִינוּ דוֹחָה אֶת יוֹם צוֹם:



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



Les deux pains[apportés à Chavouot]sont consommés[par les Kohanim]au moins deux[jours]et au plus trois[jours] après leur cuisson]. Comment cela se fait-il ? Ils sont[généralement]cuits la veille de la fête[de Chavouot et]consommés le[jour de la]fête,c'est-à-dire le deuxième[jour]. Si la fête tombe après Chabbat,[le dimanche, les pains sont cuits le vendredi et]consommés le troisième[jour]. Le pain de proposition est consommé au moins neuf[jours]et au plus onze[jours] après sa cuisson]. Comment cela se fait-il ? Il est[généralement]cuit la veille de Chabbat et consommé le[Chabbat suivant],c'est-à-dire le neuvième[jour]. Si une fête tombe la veille de Chabbat,[le pain de proposition est cuit la veille de la fête, le jeudi et]consommé le dixième[jour]. Si les deux jours de fête de Roch Hachana[tombent le jeudi et le vendredi, le pain de proposition est cuit le mercredi et]consommé le onzième[jour]. Et[cela parce que la préparation des deux pains et des pains de proposition]ne remplace ni Chabbat ni une fête. Rabban Chimon ben Gamliel dit au nom de Rabbi Chimon, fils du vice-[Kohen Gadol: Leur préparation]remplace une fête, mais ne remplace pas le jour de jeûne[de Yom Kippour].



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions